

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2013

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-11

présenté par  
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----  
**ARTICLE 11**

I. – À l’alinéa 33, substituer au mot :

« huit »,

le mot :

« cinq ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec celui concernant l’alinéa 34 .